Institut Saint-Michel

Ecoles libres subventionnées

rue de la Religion, 1 et faubourg de Mons, 1

1400 Nivelles

Informations pratiques
2023-2024

Tous partenaires
pour progresser !

Un même POUVOIR ORGANISATEUR

"COLLEGE SAINTE - GERTRUDE a.s.b.l."

Faubourg de Mons, 1
1400 NIVELLES
067/21.12. 60
csgn@csgn.be
www.csgn.be

pour 4 écoles

3 écoles fondamentales :

INSTITUT SAINT- MICHEL (ISM)

Directeur : Cochinaux Jean-Luc

Rue de la Religion,1
1400 NIVELLES
Tel. : 067/21 29 49
direction@ism-nivelles.be
www.ism-nivelles.be

Classes maternelles + classes primaires P1 et P2.

Directrice : Goderniaux Virginie

Faubourg de Mons,1 (Collège)
1400 NIVELLES
Tel. : 067/21.12.60
direction@ism-college.be
www.ism-nivelles.be

Classes primaires P3,P4,P5,P6

INSTITUT SAINTE-THERESE (IST)

Directrice : Sablon Muriel

Rue Clarisse, 2
1400 NIVELLES
Tel.: 067/21 23 88
info@saintetherese.be

1 école secondaire :

COLLEGE SAINTE - GERTRUDE (CSGN)

Directrice : Lalière Caroline

Faubourg de Mons, 1
1400 NIVELLES
Te.l:067/21.12. 60
csgn@csgn.be
www.csgn.be

Le pouvoir Organisateur et les équipes éducatives de ces 4 écoles vous remercient de la confiance que vous leur témoignez en ayant inscrit votre enfant dans un de leurs établissements.

Gilbert Brancart, président.

2. STRUCTURE DE L'INSTITUT SAINT-MICHEL

Deux adresses :

➔ Rue de la Religion, 1

(Tél. : 067/21.29.49), (E-Mail: direction@ism-nivelles.be).

- 7 classes maternelles
- 6 classes primaires : P1, P2.

Rappel : l'accès de la rue de la Religion est **interdit aux voitures (rue scolaire);** parkings : près de l'église Saints Jean et Nicolas, boulevard de la Dodaine et près du parc.

➔ Faubourg de Mons, 1 (Collège):

(Tél. :067/21.12.60), (E-Mail: direction@ism-college.be).

- 11 classes primaires : P3, P4, P5, P6

Un site internet : www.ism-nivelles.be

3. HORAIRE DES COURS

ISM Religion : de 8h30 à 12h05 et de 13h20 à 15h20 (maternelles), de 8h30 à 12h10 et de 13h45 à 15h25 (primaires).

NB : les parents attendent les élèves dans **le fond de la cour.**

ISM Collège : de 8h20 à 12h00 et de 13h25 à 15h20.

NB : les parents reprennent les élèves **aux différentes grilles d'entrée.**

4. ACCUEIL TEMPS LIBRES (ATL)

Un personnel encadre l'accueil temps libre (ATL), les mercredis et les jours de congés scolaires par des activités socioculturelles :

- **le matin** : **dès 6h45** rue de la Religion pour les élèves des 2 implantations et **à partir de 7h40** au Collège,

- **le soir** :

  rue de la Religion : **Dès 15h50**, **étude surveillée** jusqu'à **16h30 (sans interruption) <u>pour les élèves de P2</u> et** ensuite, **garderie jusqu'à 18h30. De 15h45 à 18h30, garderie <u>pour tous les autres élèves</u>.**

  faubourg de Mons/Collège : **Dès 15h30, étude surveillée** jusqu'à **16h20 dans une classe et** ensuite, **de 16h45 à 18h30**, **garderie** dans les locaux de la **rue de la Religion. <u>Un rang est prévu pour le transfert.</u>**

- **le mercredi après-midi** de 12h00 à 18h30 (rue de la <u>Religion pour les élèves des deux implantations</u>), forfait de 5€ à partir de 13h30

- lors des **journées pédagogiques** de 6h45 à 18h30

- **stages de vacances** organisés par le C.A.P.E.

- accueil du matin : de 6h45 jusqu'à la rentrée en classe : **gratuit**

- garderie du soir et/ou étude : **0,80 € par demi-heure entamée** (NB : lorsque 3 enfants d'une même famille participent à l'étude-garderie → remise de 20% soit 0,64 € par demi-heure entamée),

- Garderie/ journée pédagogique : 7,00 € (5,60 € avec la remise).

<u>Paiement des études et garderies :</u> (**attendre la facture pour payer**)

!!! Une **attestation** vous sera remise une fois par an. Elle vous permettra de **récupérer les frais de garderie** pour les enfants de **moins de 12 ans** via votre déclaration fiscale.

Les élèves arrivant à l'école <u>avant 8h00 DOIVENT fréquenter la garderie gratuite</u> (interdiction de rester seul dans la cour sans surveillance).
Il en est de même pour les élèves restant à l'école <u>après 15h45</u> (garderie payante).

<u>Dans l'implantation/Collège</u> : les parents sont invités à reprendre leurs enfants uniquement à la sortie côté Dodaine. Les enfants non repris poursuivent la garderie rue de la Religion.

5. LES TEMPS DE MIDI

Si l'enfant reste à l'école durant le **temps de midi**, une **participation annuelle** de **45,00 € par famille et par implantation** sera comptée (un paiement unique en fin septembre – **attendez de recevoir la facture**).

L'école **ne propose PAS de repas chauds**. Dans les deux implantations, du **potage** peut être servi. Vente de tickets « Potage » au prix de 0,50 €/pièce, au bureau pour la rue de la Religion. Au Collège, vente de tickets un jour par semaine au réfectoire.

NB : Les élèves qui rentrent diner chez eux durant le temps de midi NE PEUVENT REVENIR à l'école <u>avant 13h00.</u>

6. RESPONSABILITÉS

La RESPONSABILITE CIVILE DE L'ECOLE N'EST PAS ENGAGEE :

- avant 6h45 ainsi qu'après la fermeture des études-garderies,
- lorsque les enfants se trouvent aux côtés de leurs PARENTS dans L'ENCEINTE DE L'ECOLE,
- lorsque l'élève quitte l'école avec une autorisation écrite des parents.

L'accès à l'implantation/Collège :

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès de l'implantation collège est strictement **interdit** aux **véhicules**. Nous conseillons aux parents de stationner le long du boulevard de la Dodaine.

7. CONTACTS PARENTS – ECOLE

Association des Parents de l'ISM (APISM)

Celle-ci vous contactera dès la rentrée scolaire.
Président : Mr Sébastien De Clercq
Email : apism1400@gmail.com

Parution du journal électronique « 365 jours Parents ».
Il vous donne diverses informations sur la vie de l'école, les activités festives et autres.

8. LE CENTRE "PMS"

Adresse : 34, rue François Lebon, 1400 Nivelles (près de la gare).
Téléphone : 067/21.44.22. (Fax : 067/84.18.34)
Le centre est ouvert tous les jours de 08h00 à 17h00, le mardi jusque 19h00.
Retrouvez plus d'informations sur notre site : www.ism-nivelles.be

9. LE CENTRE DE PRÉVOYANCE A LA SANTE

Adresse du Centre d'Inspection Médicale Scolaire :
Boulevard des Archers, 17
1400 Nivelles
Téléphone : 067/21.47.35.
Retrouvez plus d'informations sur notre site : www.ism-nivelles.be

10. IMPORTANT POUR LES PETITS DE MATERNELLES M1 ET M2

L'équipe éducative est très heureuse d'accueillir votre enfant en ce début d'année scolaire.

Nous attirons votre attention sur l'importance de la ***présence régulière*** de nos tout petits, du moins en ***matinée***.

La législation scolaire attribue l'encadrement en fonction de la fréquentation régulière des élèves.

Il est de notre devoir de vous demander cet effort d'assiduité.

Afin de ne pas perturber les activités pédagogiques, **les enfants seront présents dans les classes au plus tard à 8h45 et ne quitteront pas la classe avant la fin des cours**.

11. CLASSES DE PLEIN – AIR

Notre école soucieuse de vivre une pédagogie active organise

- pour les élèves de **2e année,** des classes de dépaysement en Belgique
  (Prix probable max **290 euros**)
- et pour les élèves de **6e année**, des classes vertes en Belgique
  (Prix probable max **290 euros**)

NB : Pour les classes vertes, une épargne mensuelle est organisée au moins un an à l'avance.

12. ACTIVITÉS FACULTATIVES ET PAYANTES

NATATION - COURS FACULTATIFS

**** A** : **de la 1ère à la 4e primaire** : des leçons non obligatoires sont données à la piscine Quinot durant les temps de midi.

*** Les élèves de la 1ère à la 2e primaire** de la rue de la **Religion** se rendent le jeudi **en car** à la piscine. La leçon, donnée par des moniteurs spécialisés, l'utilisation des sèche-cheveux et le transport en car reviennent à **9 €** la séance. Paiement anticipatif en une ou deux fois. **L'engagement se prend pour l'année entière** (voir remarque ci-dessous). Seules les leçons couvertes par un certificat médical valable seront remboursées (hors prix incompressible du car et de la surveillance).

*** Les élèves de 3èmes et 4èmes années** de l'implantation/**collège** se rendent le vendredi midi **à pied** à la piscine. La leçon, donnée par des moniteurs spécialisés + l'utilisation des sèche-cheveux revient à **7,5 €** la séance. Paiement anticipatif en une ou deux fois. **L'engagement se prend pour l'année entière** (voir remarque ci-dessous). Seules les leçons couvertes par un certificat médical valable seront remboursées (hors prix surveillance).

Remarque : La rupture de l'engagement annuel ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf cas apprécié par la direction : maladie …)

NATATION - COURS OBLIGATOIRES

Les cours de natation sont obligatoires en 5es et 6es car donnés durant les heures de cours (**3,60 €** la leçon).

♣ ♣ ♣ ♣ ♣ ♣ ♣ ♣ ♣ ♣

Des **ACTIVITES PARASCOLAIRES** sont organisées dans notre école (tous les détails sur le site www.ism-nivelles.be).

CANDY SCHOOL

Le mercredi après-midi, des cours payants de néerlandais et d'anglais sont organisés par la Candy School dans nos locaux de la rue de la Religion. Renseignements et inscriptions via leur site internet : **www.candyschools.com.**

13. COURS DE NEERLANDAIS dans l'école.

- De la **3e à la 6e primaire**, les élèves ont deux périodes de néerlandais dans le cadre prévu par le décret.

- Pour les enfants des classes maternelles et P1, P2 : 1 h d'éveil aux langues par semaine.

14. RÈGLEMENTS ET PROJETS

L'ensemble des projets et règlements sont à consulter sur le site de l'école :

www.ism-nivelles.be

15. LES ABSENCES - OBLIGATIONS POUR LES PARENTS

Les parents des **ELEVES DE M3 ET DU PRIMAIRE** doivent **prévenir l'école** avant 9h00, **le premier jour d'absence** de l'enfant ou à défaut dans la journée.

TOUTE ABSENCE DOIT TOUJOURS ETRE MOTIVEE PAR ECRIT SUR PAPIER LIBRE (et non dans le journal de classe) signée et datée par les parents ou le responsable légal (décret de la Communauté Française Wallonie Bruxelles).

Un certificat médical est demandé au-delà de 3 jours ou pour une exemption des cours d'éducation physique et/ou de natation.

Les seuls **motifs légitimes d'absence** sont les suivants :

- l'indisponibilité ou la maladie de l'élève,
- le décès d'un parent ou d'un allié de l'élève jusqu'au 4e degré,
- le cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciés par la direction.

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée et devra être dénoncée à l'inspection scolaire (cfr : Décret de la Communauté Française Wallonie Bruxelles).

Les absences pour cause de vacances anticipées sont également formellement interdites (idem décret).

16. CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

RENTREE SCOLAIRE :

* Lundi 28 août 2023

REUNIONS DE CLASSES :

* Classes maternelles : lundi 11 septembre à 19H
* Classes primaires/Religion : jeudi 7 septembre à 19H
* Classes primaires/Collège : mardi 5 septembre : P3/P4 de 18h30 à 19h30
  P5/P6 de 19h30 à 20h30

EVENEMENTS :

- Accueil des familles des maternelles : jeudi 24 aout de 14h à 15h
- Réunion de l'association des parents : le jeudi 21 septembre à 20h
- Marche dominicale des familles rue de la Religion : 24 septembre 2023
- Classes vertes P2 : du 01 juillet au 04 juillet 2024
- Classes vertes P6 : du 25 au 29 septembre 2023
- Journées pédagogiques : 1 et 2 février 2024, …
- Souper de l'implantation du Collège : 17 novembre 2023
- Gouter crêpes APISM : 4 février 2024
- Photos scolaires : 18 mars (rue de la Religion), 19 mars (Collège)
- Fancy-fair implantation Rue de la Religion : 25 mai 2024
- Epreuves CEB : dates à venir
- Remise des CEB : mercredi 3 juillet 2024

CONGES SCOLAIRES :

Obligatoire 2023-2024	
Rentrée scolaire	lundi 28 aout 2023
Fête de la Communauté française	mercredi 27 septembre 2023
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Mardi gras	mardi 13 février
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
Lundi de Pâques	lundi 1er avril 2024
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 ***NOTE :*** *le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques*
Lundi de Pentecôte	lundi 20 mai 2024
Les vacances d'été débutent le	samedi 6 juillet 2024

16. Classes, titulaires et maitres spécialisés (sous réserve)

Direction	Mr Jean-Luc Cochinaux
Maternelles	
1re accueil/M1	Mmes Martine Pollet et Muriel Demany (puéricultrice.)
1re accueil/M1	Mmes Julie Sagnier
1re accueil/M1	Mme Christine Delhaye
2e maternelle A	Mme Perrine Bottemanne
2e maternelle B	Mme Daisy De Maré
3e maternelle A	Mme Deneumostier Cécile
3e maternelle B	Mme Laurence Van Den Eynde
Primaires	
1re primaire A	Mme Mélissa Leszeynski
1re primaire B	Mme Véronique Dumont
1re primaire C	Mme Stéphanie Keller
2e primaire A	Mme Marie Gillet
2e primaire B	Mme Julie Van Nieuwenhuyse
2e primaire C	Mme Coline Stievenart
Direction	**Mme Virginie Goderniaux**
Primaires	
3e primaire A	Mme Aurore Piette
3e primaire B	Mmes Valérie Wauthier
3e primaire C	Mr Joël Desseille
4e primaire A	Mme Anne Moreau
4e primaire B	Mme Anne Gauthier
4e primaire C	Mme Laetytia Vanvilthoven
5e primaire A	Mr Nicolas Badot
5e primaire B	Mme Virginie Wullaert
6e primaire A	Mme Marie-Christine Baptist
6e primaire B	Mme Aurélie Néruez
6e primaire C	Mr Alan Boucquiaux
Maitres spécialisés pour les deux écoles	
Religion	Mr Watterman, Mme Cauderlier, Mme Bodeson≤
Néerlandais	Madame Julie Bodeson, Madame Hélène Dethier
Education physique/ psychomotricité	Mr Steve Maillard, Mme Elise Roland, Mme Mélissa Deprez Mr Amys Mallory
Remédiation	Mme Cécile Ceulers, Mme Nathalie Leskens, Mme Caterina F